

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 15 novembre 2016 à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers, Mmes Thérèse Lemelin, Aline Trudel et Karine Tessier, MM Serge Clément, Yves Daoust et Maxime Pratte, sous la présidence du maire M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe administrative à la direction générale et greffe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

2016-11-527 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 novembre 2016

Il est proposé par Aline Trudel, appuyé par Karine Tessier, et résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 15 novembre 2016 soit, par les présentes adopté tel que déposé.

Constatation du quorum

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 novembre 2016

2. Urbanisme

2.1 Approbation des plans et devis pour construction et décréter les travaux municipaux – Projet domiciliaire Haut-Chamberry, phase 5

3. Règlements

3.1 Adoption du règlement numéro 375-6-2016 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin de prolonger la zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain

4. Services techniques et travaux publics

4.1 Longus René Riendeau (1986) Inc. : acquisition d'un souffleur à neige

5. Ressources humaines

5.1 Nomination des chefs d'équipe pour la période hivernale 2016-2017 – Service des travaux publics

Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2016-11-528 Approbation des plans et devis pour construction et décréter les travaux municipaux – Projet domiciliaire Haut-Chamberry, phase 5

ATTENDU le dépôt du devis émis pour construction daté du 2 septembre 2016 et les plans déposés en date du 15 novembre 2016 par la firme d'ingénierie *WSP Canada Inc.*;

ATTENDU l'entente des travaux municipaux dûment signée relativement au développement domiciliaire Haut-Chamberry – phase 5;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Thérèse Lemelin, et résolu :

QUE le Conseil municipal approuve le devis émis pour construction daté du 2 septembre 2016 et les plans suivants émis pour construction :

- Feuille GC-01 – Émis pour construction, Rév. 4 en date du 2016-11-08;
- Feuille GC-02 – Émis pour construction, Rév. 6 en date du 2016-11-14;
- Feuille GC-03 – Émis pour construction, Rév. 5 en date du 2016-11-08;
- Feuille GC-04 – Émis pour construction, Rév. 1 en date du 2016-10-11;

QUE le Conseil municipal, conformément à l'article 8.1, alinéa e) de l'entente des travaux municipaux, autorise le début des travaux de la phase 5 du projet domiciliaire Haut-Chamberry;

QUE les travaux municipaux soient réalisés selon les modalités prévues à l'entente et aux frais du promoteur.

Adopté à l'unanimité

2016-11-529 Adoption du règlement numéro 375-6-2016 (RMH 330) modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin d'établir une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a ajouté, par résolution, des zones interdisant le stationnement;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du 8 novembre 2016;

Il est proposé par Maxime Pratte, appuyé par Aline Trudel, et résolu qu'il soit par le présent règlement, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement numéro 375-6-2016 (RMH 33) modifie le règlement 375-2014 et ses amendements afin d'établir une zone d'interdiction de stationnement sur la rue Champlain.

ARTICLE 2

L'annexe A « Voies publiques où le stationnement est interdit » du règlement numéro 375-2014 et ses amendements est remplacé de la façon suivante :

Voies publiques où le stationnement est interdit :

- Chemin Saint-Féréol sur toute sa longueur pour tous les numéros civiques pairs et impairs;
- Chemin Saint-Dominique sur toute sa longueur pour tous les numéros civiques pairs et impairs;
- Rue Blanche entre la rue Isabelle et le chemin Saint-Féréol (côté des numéros civiques impairs);
- Chemin du Fleuve du 1000 au 1018, soit de la rue Saint-Pierre au terrain d'angle;
- Chemin du Fleuve entre le 927 et 1037 (côté des numéros civiques impairs seulement);
- Entre le 2 et 10 de la rue Saint-Pierre à partir du chemin du Fleuve, soit la portion de rue bordant la caserne;
- Du 136 rue Lauzon au 131 rue Gauthier (courbe longeant le fleuve), des deux côtés ;
- Sainte-Geneviève, côté nord-ouest de la rue entre la rue Saint-Joseph et Saint-Thomas;
- Chemin du Fleuve, entre le chemin Saint-Féréol et le quai municipal, côté ouest;
- Rue Champlain, (à l'ouest de la rue Chamberry), sur toute sa longueur, des deux côtés en alternance, de 9h à 9h le lendemain, les vendredis, samedis, dimanches et lundis pour les numéros civiques pairs et les mardis, mercredis et jeudis pour les numéros civiques impairs ;
- Rue Baillargeon, sur toute sa longueur, des deux côtés;
- Rue Farmer, du côté nord ainsi que dans le rond-point des deux côtés;
- Rue Saint-Thomas, du côté est sur toute sa longueur;
- Rue Saint-Paul, du côté sud entre le chemin du Fleuve et la rue Saint-Thomas.
- Rue Valade, sur toute sa longueur, des deux côtés;
- Rue Champlain, du côté est entre l'entrée charretière de l'adresse 74 rue Champlain et l'entrée charretière de l'adresse 86 rue Champlain.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

2016-11-530 Longus René Riendeau (1986) Inc. : acquisition d'un souffleur à neige

ATTENDU l'usure du souffleur à neige et le coût des réparations;

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisation 2016-2018 prévoit le remplacement du souffleur à neige du tracteur New Holland en 2016;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Serge Clément, et résolu d'accepter la soumission de la firme *Longus René Riendeau (1986) Inc.* pour la fourniture et la livraison d'un souffleur à neige de marque Pronovost et ses accessoires au coût de 13 365 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-11-531 Nomination des chefs d'équipe pour la période hivernale 2016-2017 – Service des travaux publics

ATTENDU la pertinence de nommer deux chefs d'équipe au Service des travaux publics pour la période hivernale 2016-2017;

ATTENDU l'appel de candidatures dûment affiché le 31 octobre dernier;

ATTENDU les dispositions de la convention collective applicables;

Il est proposé par Yves Daoust, appuyé par Maxime Pratte, et résolu de nommer MM Luc Durand et Marino Chapadeau à titre de chef d'équipe pour la période hivernale 2016-2017, et ce selon les conditions prévues à la convention collective des employés de voirie en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Aucun citoyen dans la salle.

Début de la période de question : n/a
Fin de la période de question : n/a

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2016-11-532 Levée de la séance

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Karine Tessier, appuyé par Aline Trudel, et résolu que la présente séance extraordinaire soit levée à 19h17.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier